

## BAREME D'HONORAIRES

APPLICABLE AU 15 Mai 2018

*Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire des deux.*

### TRANSACTION

*Honoraires dus à la signature de l'acte notarié.*

### APPARTEMENTS - MAISONS

De 0 à 70 000€	<b>10 %</b> Minimum de perception 5000€
De 70 001€ à 125 000€	<b>7500€ Forfaitaire</b>
De 125 001€ à 220 000€	<b>6 %</b>
De 220 001€ à 300 000€	<b>5.5 %</b>
Au-delà de 300 001€	<b>5 %</b>

### ANNEXES



**3000€ Garage**



**2000€ Place de Stationnement**

**TVA 20 % inclus et honoraires inclus dans les prix affichés**

# HONORAIRES

APPLICABLE AU 15 Mai 2018

## HONORAIRES TRANSACTION – LOCATION - GESTION LOCATIVE POUR LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

*Honoraires dus à la signature de l'acte notarié.*

TRANSACTION PROFESSIONNELLE	Honoraires
Jusqu'à 1 Million d'Euros	10 % HT du prix de vente Soit 12% TTC (Minimum : 5 000€ HT)
Au dessus de 1 Million d'Euros	8.33 % HT du prix de vente soit 10% TTC

### LOCATION

- 30% HT du loyer annuel HT (net si pas T.V.A.), toutes charges comprises.  
(Minimum : 3 000€ HT)

### GESTION LOCATIVE

- 5% HT (6%TTC) des sommes encaissées

*TVA 20 % en supplément et honoraires inclus dans les prix de vente affichés*

## HONORAIRES

APPLICABLE AU 15 Mai 2018

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

### LOCATION A USAGE D'HABITATION

*Honoraires à charge du locataire.*

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail 8€/ M<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée 3€/ M<sup>2</sup>

#### BASE FORFAITAIRE AU DELA DE ...

T2 au-delà de 60m <sup>2</sup>	<b>600€</b>
T3 au-delà de 75m <sup>2</sup>	<b>700€</b>
T4 au-delà de 90m <sup>2</sup>	<b>800€</b>
T5 au-delà de 100m <sup>2</sup>	<b>880€</b>

### LOCATION A USAGE D'HABITATION

*Honoraires à charge du propriétaire bailleur.*

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail 8 €/ M<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie 3 €/ M<sup>2</sup>

#### BASE FORFAITAIRE AU DELA DE ...

T2 au-delà de 60m <sup>2</sup>	<b>600€</b>
T3 au-delà de 75m <sup>2</sup>	<b>700€</b>
T4 au-delà de 90m <sup>2</sup>	<b>800€</b>
T5 au-delà de 100m <sup>2</sup>	<b>880€</b>

**TVA 20 % incluse et honoraires inclus dans les prix de vente affichés**